

Département des
Hauts-de-Seine

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

LEVALLOIS HABITAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Séance du **15 décembre 2021**

Délibération N° : **10**

OBJET : Délibération relative à la décision prise par le Conseil de Territoire de l'EPT POLD désignant l'OPH absorbant dans le cadre de la fusion des Offices de Courbevoie, Levallois et Puteaux.

Le Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Levallois Habitat

dûment convoqué le 3 décembre 2021 par le Président du Conseil,
s'est réuni le 15 décembre 2021, 6 rue Jaques Mazaud à Levallois,
sous la présidence de Monsieur Giovanni BUONO

Étaient présents : Monsieur David-Xavier WEISS, Madame Sophie DESCHIENS, Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Madame Olivia BUGAJSKI, Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Monsieur Giovanni BUONO, Madame Eva HADDAD, Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Claude BADET, Monsieur Stéphane CHABAILLE, Monsieur Laurent PASCAL, Monsieur Hugo DAPINO, Monsieur Laurent HADDAR, Madame Danielle WALLET, Monsieur KIEKEN, Monsieur Ditho NTOKONDA, Madame Bernadette BIETTE, Madame Lydia OSTY.

Étaient représentés : Madame Isabelle COVILLE par Monsieur Stéphane CHABAILLE,
Monsieur Olivier BAJARD par Monsieur Giovanni BUONO.

Étaient excusés : Madame Jacqueline CESTRE,
Madame Evelyne LASSERRE,
le représentant de l'UDAF non désigné en remplacement de Monsieur Jérôme TILLETTE de MAUTORT démissionnaire le 10 novembre 2021

22 administrateurs sur 25 administrateurs étaient présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 du Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial (EPT) de Paris Ouest La Défense (POLD) :

- ayant engagé le regroupement des trois offices publics de l'habitat (OPH) de Courbevoie, Levallois et Puteaux,
- et dit que l'entité qui serait issue de ce regroupement reposerait :
 - sur une gouvernance partagée entre les représentants de l'EPT POLD désignés par les trois villes de Courbevoie, Levallois et Puteaux,
 - et sur des engagements équilibrés de ces trois villes et de l'EPT POLD pour assurer la pérennité de cette entité commune et une grande proximité dans la gestion,

Vu la délibération n°22-109/2021 du 13 décembre 2021 du Conseil de territoire de l'EPT POLD désignant l'Office Public de l'Habitat de Puteaux, dénommé Office de l'Habitat de Puteaux (OHP) comme organisme absorbant, pour la fusion-absorption des trois Offices Publics de l'Habitat de Courbevoie, Levallois et Puteaux, rattachés à Paris Ouest La Défense,

Considérant que le Conseil de territoire de l'EPT POLD s'est prononcé pour engager la fusion des trois OPH de Courbevoie, Levallois et Puteaux et a décidé de la création d'une société de coordination (SAC) entre les trois offices, outil de préfiguration du futur office fusionné,

Conformément à ce qui a été convenu lors de la réunion du 9 juillet 2021 entre le secrétaire général de la préfecture, la DRIHL 92, les trois villes et l'EPT POLD, le calendrier de la fusion, partie intégrante du dossier de demande d'agrément de la SAC, a été conçu pour que le préfet de département soit en mesure de prendre un arrêté de fusion volontaire en juin 2022,

Considérant que la fusion des trois OPH nécessite un long travail managérial, technique, notarié et comptable pour aboutir à un organisme unique et pérenne, continuant d'assurer auprès des locataires et des habitants des villes d'implantation une qualité de service et une proximité reconnues,

Considérant que cette fusion prenant la forme juridique d'une fusion-absorption, une des premières étapes juridiques est la désignation de l'organisme absorbant, entité qui, en recevant le transfert universel des patrimoines, des droits et des obligations des deux autres offices, donnera naissance, par sa transformation, au nouvel OPH fusionné,

Considérant que l'OPH fusionné disposera d'un nouveau conseil d'administration, composé selon l'article R.421-8 IV du code de la construction et de l'habitation,

La désignation de l'OPH absorbant est nécessaire pour procéder au travail notarial d'identification des patrimoines de chacun des OPH concourant à la fusion et à l'élaboration des actes de transfert et, également, à la constitution du dossier de subvention auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) pour financer les coûts engendrés par la fusion, l'OPH absorbant étant le porteur de cette demande, pour le compte des trois offices concernés,

Considérant que les coûts de procédure liés au transfert de patrimoine sont variables selon le choix de l'OPH absorbant, avec des différences faibles, qui donnent un avantage économique à l'absorption par l'OPH ayant le patrimoine le plus important,

Sur proposition des villes concernées, l'Office Public de l'Habitat de Puteaux, dénommé Office de l'Habitat de Puteaux (OHP), a été désigné comme organisme absorbant, pour la fusion-absorption des trois Offices Publics de l'Habitat de Courbevoie, Levallois et Puteaux, rattachés à l'EPT POLD,

Considérant qu'une délibération ultérieure adoptera une charte établissant le cadre d'une gouvernance et d'un fonctionnement partagés et équilibrés entre les représentants des trois villes de Courbevoie, Levallois et Puteaux au sein de l'EPT POLD,

Les Offices de Courbevoie, Levallois et Puteaux doivent se prononcer sur la désignation de l'OPH de Puteaux comme organisme absorbant.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE – Le Conseil d'Administration approuve la désignation de l'Office Public de l'Habitat de Puteaux, dénommé Office de l'Habitat de Puteaux (OHP) comme organisme absorbant pour la fusion-absorption des trois Offices Publics de l'Habitat de Courbevoie, Levallois et Puteaux, rattachés à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense.

Résultat des votes : 22 voix pour / 0 voix contre / 0 abstentions

La délibération N°10 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Giovanni BUONO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Giovanni Buono', is written over a long, thin horizontal line that extends across the width of the signature.